

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 2025-11 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment

Veuillez prendre avis que lors de la séance régulière du 4 août 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté le Règlement numéro 2025-11 sur l'occupation et l'entretien de bâtiment.

La MRC de Memphrémagog a émis le certificat de conformité en date du 3 septembre 2026.

Le règlement 2025-11 peut être consulté sur le site de la municipalité ou à la Mairie, au 9, rang de la Montagne à Saint-Étienne-de-Bolton aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 10 septembre 2026

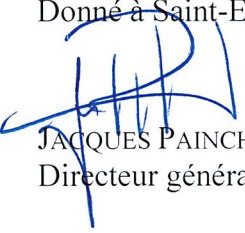
JACQUES PAINCHAUD
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Painchaud, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Mairie au 9, Rang de la Montagne
- Bureau de poste au 12, rue Principale
- Site internet www.sedb.qc.ca

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, ce 10 septembre 2026



JACQUES PAINCHAUD
Directeur général et greffier-trésorier par intérim